

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

Quelques points du règlement intérieur changent :

A compter du 01/12/2022,

- Carence de 3 jours sur les certificats médicaux sur les vacances scolaires (Soit 8h/journée et 4h/demi-journée seront facturées. Pas de facturation sur le périscolaire, uniquement le repas du mercredi).
- Rappel : les inscriptions sont obligatoires par le portail famille sous peine de pénalité*

A compter du 01/01/2023,

- Modifications des tarifs **+0.20ct** par tarif horaire et sur le goûter
- *Révisions des tarifs des pénalités de **3.00 €** par enfant non inscrit au préalable par période via le portail.
- **5.00€** par enfant pour retard non prévenu par téléphone et/ou répété (2 fois par semaine)
- Les absences non justifiées seront majorées de **5.00€** par période et par enfant pour le périscolaire et également de **5.00 €** par enfant sur les journées et/ou demi-journée en plus des heures facturées en absence (Soit le créneau horaire complet pour le périscolaire, les vacances et mercredis 8h/journée et 4h/demi-journée).
- Respecter les délais d'annulation et de modification. (Date butoir notifiée sur le portail famille et rappel par mail).

Nous avons énormément d'abus de la part des familles sur les enfants non-inscrits surtout en périscolaire et à l'inverse beaucoup d'absences non justifiées sur les mercredis et vacances cela coute extrêmement cher à l'association.

Les tarifs n'ont pas été revu depuis 2013.

EXCLUSION

L'Association se réserve le droit d'exclure un enfant si non-respect des règles au sein de l'accueil de Loisirs mais également lorsque le comportement de l'enfant ne

respecte pas le personnel et ces camarades (taper, mordre, insulter.....). Nous rappelons que nous sommes un accueil collectif de mineur, nous devons donc apprendre à vivre ensemble dans de le respect des règles de sécurité pour tout le monde personnel ainsi que les enfants accueillis. Nous encadrons des groupes d'enfant et non en individuel.

TARIFICATIONS A L'HEURE					
PERISCOLAIRE BOISSY L'AILLERIE					
TRANCHES QUOTIENT	MATIN 1H50	SOIR 2H50	APRES ETUDE 1H		
0-416,00€	1,65€/HEURE	2,00€/HEURE	2,00 €		
417,00€-530,00€	1,65€/HEURE	2,00€/HEURE	2,00 €		
531,00€-637,00€	1,70€/HEURE	2,05€/HEURE	2,05 €		
638,00€-858,00€	1,70€/HEURE	2,5€/HEURE	2,05 €		
859,00€-1080,00€	1,75€/HEURE	2,10€/HEURE	2,10 €		
1081,00€+	1,75€/HEURE	2,10€/HEURE	2,10 €		
GOUTER A AJOUTER AU TARIF SOIR 1,20€ PAR JOUR					
MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES STRUCTURE BOISSY L'AILLERIE/ABLEIGES ET NUCOURT					
TRANCHES QUOTIENT	JOURNEE	JOURNEE POUR 10H FACTUREE	A BOISSY L'AILLEIRE UNIQUEMENT DEMI JOURNEE 5H FACTUREE		
0-416,00€	1,15€/HEURE	11,50 €	5,75 €		
417,00€-530,00€	1,30€/HEURE	13,00 €	6,50 €		
531,00€-637,00€	1,45€/HEURE	14,50 €	7,25 €		
638,00€-858,00€	1,60€/HEURE	16,00 €	8,00 €		
859,00€-1080,00€	1,75€/HEURE	17,50 €	8,75 €		
1081,00€+	1,95€/HEURE	19,50 €	9,75 €		
TOUTE HEURE ENTAMEE EST DUE					
<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">SUPPLEMENT SORTIES</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">DE 6,00€ A 8,00€ PAR SORTIE</td> </tr> </table>				SUPPLEMENT SORTIES	DE 6,00€ A 8,00€ PAR SORTIE
SUPPLEMENT SORTIES					
DE 6,00€ A 8,00€ PAR SORTIE					
TARIFS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE / INSCRIPTION EN JOURNEE UNIQUEMENT					
TRANCHES QUOTIENT	JOURNEE	JOURNEE POUR 10H FACTUREE			
0-637,00€	2,40€/HEURE	24,00 €			
638,00€-+++	2,70€/HEURE	27,00 €			

COUPON A INSERER SUR LE PORTAIL

Je soussigné M / MME.....parents ou tuteurs de
l'enfant.....

déclarons avoir pris connaissance de l'avenant du règlement intérieur pour les Accueils de Loisirs de
l'Association « Les Petites Canailles » sur les communes de Boissy l'Aillierie, Ableiges et Nucourt.

ALe.....Signature(s) :